

Lettre parents – Maternelle et Primaire - Contact à Haut Risque

Chers parents,

La classe de votre enfant a été en contact avec un adulte ou avec plus de 2 élèves qui présentent ou ont présenté une infection COVID-19 endéans les 7 jours. Ce contact est considéré à haut risque de transmission du virus. La date du dernier contact est le ... **25/10/2021** ...

Les enfants de la classe doivent être testés deux fois, dont une fois le plus rapidement possible, et sont en quarantaine jusqu'au résultat du premier test. Dans ce cas, la procédure prévoit des mesures pour l'ensemble de la classe.

- **Votre enfant doit être testé deux fois par PCR :**
 - o **1^{er} test : le plus rapidement possible**
 - o **2^{ème} test : 7 jours après la dernière exposition.**
 - o Vous recevrez deux codes de test (combinaison de 16 chiffres et lettres) par SMS sur votre GSM qui vous permettront de prendre rendez-vous pour réaliser les tests dans un centre de prélèvement ou dans un laboratoire, ou via le portail www.MaSanté.be, sans passage chez le médecin généraliste. Si vous introduisez le nom de votre généraliste lors de la prise de rendez-vous sur www.MaSanté.be il recevra le résultat du test PCR.
- Le site www.MaSanté.be vous permettra également de prendre connaissance des résultats des tests de votre enfant ainsi que d'obtenir un certificat de quarantaine individuel si nécessaire.
- Votre enfant doit rester **en quarantaine à la maison** jusqu'au résultat du premier test. **La quarantaine s'arrête si le résultat du premier test est négatif. Un second test à J7 doit cependant toujours être effectué.**
- Si votre enfant a présenté **une infection récente au COVID-19 (dans les 180 jours), confirmée par test PCR (avec certificat de rétablissement), il ne doit pas réaliser de quarantaine, ni de tests.** Néanmoins, il doit être testé s'il développe des symptômes.
- o **Si le premier test ou le deuxième test est positif :**
 - Votre enfant reste en isolement à domicile **10 jours** à compter de la date de réalisation du test (ou à partir du jour des premiers symptômes s'il en a développé). Il pourra retourner à l'école à partir du 11^{ème} jour.
 - Informez l'école du résultat de test positif.
 - Informez votre médecin généraliste² : Les contacts étroits et la famille de votre enfant devront se mettre en quarantaine et se faire tester.
- o **Pendant les 14 jours qui suivent la dernière exposition, même si les 2 tests sont négatifs, une période de vigilance est nécessaire :**

Si votre enfant n'est plus en quarantaine, il doit quand même respecter les **mesures suivantes** jusqu'à la fin de la période de vigilance :

- Votre enfant peut retourner à l'école, aux activités extrascolaires, récréatives, ... mais les **contacts avec des personnes à risque** de développer des formes plus sévères de la maladie (p.ex. les grands-parents de plus de 65 ans ou les personnes porteuses de maladies chroniques) **doivent être évités.**

² Si vous n'avez pas de médecin généraliste : en région bruxelloise, vous pouvez appeler le 1710 ou visiter le site www.famgb.be; en Wallonie, vous pouvez consulter le site de votre commune ou le www.1307.be

- Veillez au respect des **mesures d'hygiène** (lavage des mains plusieurs fois par jour à l'eau et au savon ; éternuer dans un mouchoir jetable, immédiatement jeté dans une poubelle fermée avec lavage des mains juste après ; ne pas partager les ustensiles pour manger et boire, ni les brosses à dents ou les essuies) et autant que possible de **distanciation physique** (se tenir à 1,5m des autres), éviter les contacts directs et les échanges d'objets.
- **Surveillez** chaque jour l'apparition éventuelle de symptômes tels que : fièvre, autres plaintes d'infection virale aiguë (toux, difficultés respiratoires, rhume, maux de gorge, maux de tête, douleurs musculaires, douleur thoracique, perte d'odorat ou de goût, diarrhée aqueuse sans cause apparente) ou aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique, allergie).
- **En cas d'apparition d'un symptôme :**
 - o **1) isolez votre enfant à la maison (autant que possible)**
 - o **2) téléphonez à votre médecin et faites faire un test à votre enfant³** pour déterminer s'il faut ou non une quarantaine des membres de la famille (et autres contacts proches).
 - o **3) Informez l'école si le résultat du test est positif.**

Pour les élèves à partir de la 3^{ème} maternelle (en obligation scolaire) et de primaire : l'absence de votre enfant à l'école est justifiée par ce courrier.

L'école et le service PSE/centre PMS WBE sont à votre disposition pour toute question à ce sujet (numéro + disponibilités).

³ A Bruxelles, un rendez-vous de test pour une personne symptomatique peut être pris sans prescription ou code de test sur <https://brussels.testcovid.be/> en déclarant sur l'honneur que la personne présente des symptômes susceptibles d'être liés à la Covid-19.